

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2011**

PRESENTS : Jean-Paul DICONNE, Marie-Thérèse BERTHIER, Jean-Pierre BUGUET, Jocelyne CLEMENT, Christian CORDEY, Manuel DESCHAMPS, Jeannine GEOFFROY, Bernadette GIRARDEAU, Cyrille JOBARD, Michel LAUQUIN, Pierre RAGEOT, Michel ROY.

Absents excusés : Franck CHAMPAGNE (pouvoir Christian CORDEY) Sylvie ZIMMER (pouvoir Cyrille JOBARD) Sylvie RUBEY (pouvoir Jean-Paul DICONNE)

CONVENTION CENTRE DE GESTION

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur les missions du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et pris connaissance des termes de la convention proposée par cet organisme, le Conseil autorise le Maire à signer ce document pour l'accès aux missions facultatives.

PIIC 2011

Après avoir pris connaissance des conditions de subventions attribuées par le conseil général dans le cadre du Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal, le conseil décide de solliciter une aide financière pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes.

FORET COMMUNALE

Le conseil désigne M. Jean-Pierre BUGUET, référent communal auprès de l'Association Départementale des Communes Forestières de Saône et Loire.

ACQUISITION DE TERRAIN

Le conseil entend M. le Maire

- exposer qu'une parcelle de bois, enclavée entre la forêt communale et un terrain cultivé, est mise en vente par la propriétaire. La commune pourrait acheter cette parcelle située en lisière de la forêt. Le conseil décide de faire une offre financière à la propriétaire.

LOCATION SALLE DE REUNIONS

Le Conseil décide d'effectuer les aménagements nécessaires dans la salle de réunions afin que celle-ci puisse être louée aux habitants de la commune.

Fixe les tarifs de location : 30 euros par jour en semaine

: 50 euros le week-end

Caution : 100 euros

LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil

- Décide de renouveler la ligne de trésorerie pour 80 000 euros auprès de la Banque Populaire.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie, le 28 janvier 2011, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

le Maire
J.P.DICONNE